



MAIRIE D'YMONVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.**

DATE DE CONVOCATION	Le 12 juin 2025
PRESENTS	Laurent CASSONNET, Frédéric COUDIERE, Fabien EUGENE, Kathy SUBILLEAU, Pascal CANARD, Ophélie DEROSIER, David KAMMER, Laurent DELARUE, Joël BRULE, Bernard DECARRIERE
ABSENTS EXCUSES	Edouard BRETON donne pouvoir à Frédéric COUDIERE
ABSENTS	
NOMBRE DE MEMBRES	En exercice 11 Présents 10 Votants 11
SECRETAIRE DE SEANCE	Ophélie DEROSIER
SESSION	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025
2. Convention de servitudes « Les Eoliennes Citoyennes 19 »
3. Transfert de compétences eau à la Communauté de communes Cœur de Beauce
4. Demande subvention – Renforcement réseau AEP Chemin rural n° 48
5. Raccordement réseau AEP Terrain Synthétique : Choix du fournisseur
6. Travaux génie civil Telecom Terrain Synthétique : Choix du fournisseur
7. Réhabilitation de l'annexe de la mairie 1^{ère} phase : choix des fournisseurs
8. Fonds Départemental d'Aides aux jeunes 2025
9. Informations diverses
10. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur le Maire donne le pouvoir qu'il a en sa possession :
- Edouard BRETON donne pouvoir à Frédéric COUDIERE

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

2- PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES LES EOLIENNES CITOYENNES 19

Délibération 2025-06-01

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que, la société **LES EOLIENNES CITOYENNES 19**, société par actions simplifiées dont le siège social est situé au 12, rue Martin Luther King, SAINT-CONTEST (14280), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN, sous le numéro 922 118 047, ci-après la « **Société** » souhaite bénéficier d'une promesse de constitution de servitudes sur les chemins ruraux de la commune d'Ymonville.

La « **Société** » envisage de bénéficier de droits sur des chemins ruraux désignés ci-dessous, appartenant à la commune :

COMMUNE	DESIGNATION DU CHEMIN RURAL	Num carte
Ymonville	Chemin rural N°26 dit des roses	1
Ymonville	Chemin rural N°22 dit sur les carrières	2
Ymonville	Chemin rural N°107	3
Ymonville	Chemin rural N°20 dit des bois aux fièvres	4
Ymonville	Chemin rural N°105 dit de la Houtardièrre	5
Ymonville	Chemin rural N°27 d'Ymonville à Planchevilliers	6
Ymonville	Chemin rural N°26 dit des roses	7
Ymonville	Chemin rural N°23 d'Ymonville à Villermont	8
Ymonville	Chemin rural N°29 de Planchevilliers à Espiers	9
Ymonville	Chemin rural N°28 dit des glazières	10

Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif à l'acte ci-annexé.

En conséquence de quoi, Frédéric COUDIERE, Edouard BRETON, Fabien EUGENE et Laurent DELARUE susceptible d'avoir des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leur avis et n'ont pas pris part aux débats ni aux délibérations concernant le projet d'acte annexé. Le temps des débats et des délibérations, ces conseillers ont effectivement quitté la salle du Conseil Municipal.

- Vérification du quorum

Conseillers	Total élus	Excusés	Intéressés	Présents
Conseillers en exercice	11	1	4	7

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les informations qui suivent. Préalablement à la présente séance, ont été adressés aux membres du Conseil Municipal, en même temps que la convocation à cette séance :

- Le projet d'acte, précision faite qu'un exemplaire du projet était également mis à la disposition des conseillers, en Mairie, préalablement à la tenue du présent conseil municipal ;
- Une note de synthèse relative au projet précité.

Les deux documents sont annexés aux présentes.

Pour assurer le bon déroulement de la construction et de l'exploitation du parc éolien, la société **LES EOLIENNES CITOYENNES 19** souhaite conclure avec la commune **une convention de servitudes** en vue d'utiliser des chemins ruraux relevant du domaine privé de la commune.

Considérant que **LES EOLIENNES CITOYENNES 19** souhaite constituer des servitudes d'accès et confortement de chemins, de réalisation de travaux de construction (« Tour d'échelle »), d'enfouissement de câbles et réseaux souterrains et de surplomb / survols de pales sur certains chemins ruraux ;

Considérant que ces servitudes n'emportent aucun caractère d'exclusivité envers **LES EOLIENNES CITOYENNES 19** ;

Considérant la note de synthèse et le projet d'acte de constitution de servitudes joints à la convocation à la présente réunion du Conseil Municipal (ci-annexés),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (à la majorité 7 voix POUR décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, avec la société **LES EOLIENNES CITOYENNES 19** la convention de servitudes à venir.

Le projet d'acte et la note de synthèse sont annexés à la présente délibération.

En conséquence de quoi, chacun des conseillers prenant part à la séance et au vote a reçu toutes informations relativement au projet et à l'acte qui s'y rapporte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (7 voix pour),

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour toute formalité et acte accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets.

Monsieur le Maire ne peut valablement engager la Commune qu'une fois la présente délibération devenue exécutoire, après dépôt en préfecture.

3- TRANSFERT DE COMPETENCES EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE

Délibération 2025-06-02

Monsieur le Maire donne lecture du courrier « Transfert des Compétences Eau Potable et Assainissement » reçu de la Communauté de Communes Cœur de Beauce à la date du 13 juin 2025.

Monsieur le Maire donne les éléments suivants :

- La loi NOTRe et la loi « Ferrand-Fesneau » rendaient obligatoire le transfert des compétences Eau potable et Assainissement à la Communauté de Communes Cœur de Beauce au 1^{er} janvier 2026,
- Le Parlement ayant modifié ses orientations a décidé de ne plus rendre obligatoire ce transfert en laissant le libre choix aux communes et de la temporalité,
- Une étude ayant pour but de faire un état patrimonial, financier des services d'eau et d'assainissement des communes et de se projeter avec un mode de gestion, un plan pluriannuel d'investissement, et avec un prix de vente d'eau et d'assainissement collectif prévisionnel a été fait et a pris fin en février 2025,
- Cette étude a permis une simulation financière avec le scénario suivant :
 - Un montant d'investissement basé sur 0,2 % de renouvellement du patrimoine
 - Des subventions des agences pour les travaux de l'ordre de 30 % en moyenne globale
 - Un transfert des excédents des communes sur une base de 50 %
 - Le réel impact des nouvelles redevances des agences de l'eau sera non maîtrisé
 - Le transfert de la compétence de toutes les communes

- La décomposition possible du prix de l'eau serait la suivante :

Caractéristique	Eau
Part Production	1,50 € HT/m ³ (5-10 ans)
Abonnement	65 € HT par an pour 120 m ³ = 0,54 € HT (lissage sur 5 ans)
Part collectivité	0,76 € HT/m ³ (lissage sur 5 ans)
Part d'exploitation	0,82 € HT/m ³ (lissage sur 5 ans)
Redevances	0,42 € HT/m ³ lié à la performance
TVA	5,5% sur l'eau
Prix final (hors redevances)	Environ 3,62 € /m ³ HT
Prix final (y compris redevances)	Environ 4,26 € /m ³ TTC

La Communauté de Communes Cœur de Beauce souhaite prendre cette compétence si 80 à 90 % des communes sont volontaires pour ce transfert.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (7 voix contre et 4 abstentions)

- **DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence distribution Eau Potable à la Communauté de Communes Cœur de Beauce tel que proposé.

4- SOLLICITATION DISPOSITIF D'AIDES EAU POTABLE DU DEPARTEMENT : RENFORCEMENT ET SECURISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU CHEMIN RURAL N°48

Délibération 2025-06-03

Monsieur le Maire présente le projet de renforcement et de sécurisation du réseau d'eau potable du chemin rural n° 48.

* Coût du projet HT : 32 213.75 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du Dispositif d'aides eau potable du Département

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Subvention DETR	4 170.00 €
Dispositif d'aides eau potable du Département (50 %)	16 106.87 €
Autofinancement	11 936.88 €
Total HT	32 213.75 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est septembre 2025

5- RENFORCEMENT ET SECURISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU CHEMIN RURAL N° 48 : CHOIX DU FOURNISSEUR

Délibération 2025-06-04

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis pour le renforcement et la sécurisation du réseau d'eau potable du Chemin rural n° 48.

SOCIETE	NATURE DES TRAVAUX	MAITRE D'OEUVRE	PRIX € HT	PRIX € TTC
CAGE Terrassement	Terrassement Fourniture renforcement	Commune	17 391.25	20 869.50
Beauce Sologne Travaux Publics	Terrassement fourniture Renforcement	Commune	20 850.00	25 020.00

Monsieur le Maire propose de retenir la société CAGE Terrassement qui apparaît la mieux-disante. Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir le devis de la société CAGE Terrassement pour un montant de 17 391.25 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 du service des eaux aux chapitre et article prévus à cet effet.

6- TRAVAUX GENIE CIVIL TELECOM DU CHEMIN RURAL N° 48 : CHOIX DU FOURNISSEUR

Délibération 2025-06-05

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis pour le travaux génie civil Telecom du Chemin rural n° 48.

SOCIETE	PRIX € HT	PRIX € TTC
CAGE Terrassement	1 690.00	2 028.00
Beauce Sologne Travaux Publics	1 750.00	2 100.00

Monsieur le Maire propose de retenir la société CAGE Terrassement qui apparaît la mieux-disante. Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir le devis de la société CAGE Terrassement pour un montant de 1 690.00 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal aux chapitre et article prévus à cet effet.

7- REHABILITATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE (1^{ère} phase) : CHOIX DES FOURNISSEURS

Délibération 2025-06-06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis pour le renforcement et la sécurisation du réseau d'eau potable du Chemin rural n° 48.

TRAVAUX	FOURNISSEURS	PRIX € HT	PRIX € TTC
<u>Menuiserie extérieure</u>	SARL Menuiserie Aurélien	20 254.96	24 305.95
	JC Bachimont	19 853.18	23 823.82
<u>Menuiserie et doublage intérieur</u>	SARL Menuiserie Aurélien	10 477.16	12 572.59
	Sergio Domingues	7 626.00	9 151.20
<u>Peinture</u>	SARL Menuiserie Aurélien	2 958.72	3 550.46
	Sergio Domingues	2 880.00	3 456.00
<u>Electricité</u>	VOLTAVOV'	9 338.01	11 205.61
<u>Maçonnerie</u>	SARL Cassonnet	5 997.01	7 196.41

Monsieur le Maire propose de retenir les devis suivants :

- Menuiserie Extérieure : JC BACHIMONT pour un montant de 19 853.18 € HT
- Menuiserie et doublage intérieure : JC BACHIMONT pour un montant de 7 626.00 € HT
- Peinture : Sergio Domingues pour un montant de 2 880.00 € HT
- Electricité : Voltavov' pour un montant de 9 338.01 € HT
- Maçonnerie : SARL Cassonnet pour un montant de 5 997.01 € HT

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir les devis proposés par Monsieur le Maire pour un montant total HT de 45 695.20 €

- Menuiserie Extérieure : JC BACHIMONT pour un montant de 19 853.18 € HT
- Menuiserie et doublage intérieure : JC BACHIMONT pour un montant de 7 626.00 € HT
- Peinture : Sergio Domingues pour un montant de 2 880.00 € HT
- Electricité : Voltavov' pour un montant de 9 338.01 € HT
- Maçonnerie : SARL Cassonnet pour un montant de 5 997.01 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal aux chapitre et article prévus à cet effet.

8- FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2025

Délibération 2025-06-07

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes 2025. Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune afin d'aider les jeunes en difficulté.

Le Conseil Municipal, **REJETTE**, à l'unanimité, la demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2025.

9- INFORMATIONS DIVERSES

Programme de l'entretien des chemins ruraux

Monsieur le Maire demande si le système du bénévolat est maintenu. Majoritairement les agriculteurs s'y engagent et utiliseront le volume de calcaires accordés annuellement par la SMB. Le Maire souhaite, qu'avant la moisson, les plus grosses réparations soient réalisées.

Armoire de branchement mobile de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe avoir commandé auprès de VOLTAVOV' les travaux pour la réalisation d'un branchement électrique dans la salle des fêtes permettant le raccordement d'une armoire de branchement mobile avec un câble de 25 mètres. Les associations pourront bénéficier de cet équipement. Le devis s'élève à 3 164.16 € HT.

Avancement des Travaux du terrain de football synthétique

Monsieur le Maire donne la parole à Fabien EUGENE.

Lors du dernier rendez-vous, nous constatons la fin des travaux de la pelouse synthétique et des clôtures. L'avancement du gros œuvre du bloc vestiaire respecte le planning. Fabien EUGENE a soulevé le point de l'entretien du stade et de ses abords avant la mise en service.

Kermesse du 20 juin 2025

Monsieur le Maire informe que la kermesse de l'école se tiendra le vendredi 20 juin 2025 à partir de 18h30. Comme chaque année, la commune offrira un dictionnaire à chaque élève passant en 6^{ème}.

10- TOUR DE TABLE

Joël BRULE pose la question sur l'entretien de la haie située en bordure du chemin rural n° 107 proche du rond-point direction d'Orléans. Monsieur le Maire se charge de vérifier l'appartenance de ces massifs boisés.

Joël BRULE informe que les travaux de restauration de l'escalier du moulin sont réalisés. Il rappelle le projet de financement. Monsieur le Maire indique que le Département n'a toujours pas rendu sa décision de participation.

Kathy SUBILLEAU informe que la Préfecture a acté la résiliation de l'Association Familles Rurales.

Kathy SUBILLEAU informe de l'avancement du petit journal municipal. Publication possible fin d'année 2025.

Kathy SUBILLEAU informe la présence de trous sur le parking du tennis. Monsieur le Maire missionnera l'agent technique pour y remédier.

Fabien EUGENE demande s'il est possible de rétablir l'éclairage public durant toutes les nuits. Monsieur le Maire se charge de contacter Energie Eure et Loir pour la faisabilité et ainsi demander le remplacement des ampoules classiques par des ampoules LED (environ 40 %).

Laurent DELARUE rend compte de sa participation à la commission des travaux de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Frédéric COUDIERE rend compte de sa participation à la réunion avec l'Abbé Muchery organisée par Monsieur le Député Philippe VIGIER dans le cadre de la sortie d'un guide des bonnes pratiques pour un dialogue permanent entre maires et curés d'Eure-et-Loir.

Frédéric COUDIERE rend compte de sa participation au Conseil Communautaire du 2 juin 2025.

11- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

Procès-Verbal approuvé en séance du

Le Maire
Laurent CASSONNET

La secrétaire de séance
Ophélie DEROSIER



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Ophélie Derosier, the secretary of the meeting.